

La formation à distance ? Pas ici.



11

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L. 6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation prévue au 2° de l'article L. 6211-2 est dispensée en tout ou partie à distance. »

La loi encadre strictement la formation à distance en apprentissage : assistance technique et pédagogique identifiée, cadrage écrit, suivi renforcé, traces d'activité. Cette mission ne trouve pas à s'appliquer à EMS : **l'école ne dispense aucune formation à distance.**

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **100 % présentiel**
tes cours se déroulent dans les salles de l'école, au 36 avenue Salvador Allende à Épinay-sur-Seine — face à tes formateurs, avec ta promo.
- **Si l'école devait un jour en proposer**
le cadre exigé par la loi — assistance identifiée, modalités de suivi, traces d'activité — serait formalisé et publié AVANT tout démarrage. Pas l'inverse.
- **Le numérique accompagne, il ne remplace pas**
tes documents tenus à jour, ton livret d'apprentissage qui suit ta formation, une équipe pédagogique joignable — mais la formation se vit en salle.

SUR LE SITE

ems-epinay.com

L'école, ses formations et ses contacts.

DANS L'APPLICATION

app.ems-epinay.com

Tes documents, tes démarches et le canal pour nous parler — c'est où mène le code à droite.

ET DE VIVE VOIX

Au bureau de la pédagogie

Sans rendez-vous, aux heures d'ouverture — on monte le dossier avec toi.

À RETENIR

- Tes cours ont lieu au 36 avenue Salvador Allende, à Épinay-sur-Seine.
- Une absence pour arrêt de travail vaut interdiction de formation — y compris à distance.
- Tes documents restent accessibles dans ton application : ils complètent les cours, ils ne les remplacent pas.

La position complète de l'école est disponible auprès de l'équipe pédagogique.

QUI PORTE CETTE MISSION

Claudiane Nguetsop

Responsable pédagogique

c.nguetsop@ems-epinay.com

01 84 21 01 51



Scanne : ton espace — les missions, tes documents, et le canal pour nous parler.